

Ministère de l'Économie et des Finances

Ministère du Redressement Productif

Ministère de la Culture et de la Communication

Madame la cheffe de service de l'inspection  
générale des affaires culturelles,  
Madame la cheffe du service de l'Inspection  
générale des finances,  
Monsieur le vice-président du Conseil  
général de l'économie, de l'industrie, de  
l'énergie et des technologies

Paris, le 18 0 DEC. 2013

Nos réf. : TR/987/ONI

Madame, Messieurs,

La réforme des aides à la presse présentée au Conseil des Ministres du 10 juillet dernier a pour objectif, s'agissant de la diffusion de la presse, d'adapter les modalités du soutien de l'État à un secteur en mutation structurelle tout en permettant l'émergence d'un modèle toujours solidaire mais plus efficace au plan industriel.

Il s'agit d'engager, dans un contexte de diminution des volumes de la presse achetée, la réflexion sur la complémentarité entre les trois modes de diffusion : postage, portage et vente au numéro, pour une mise en œuvre d'ici 2016, date à laquelle les accords liant la presse, l'État et La Poste sur les tarifs postaux d'acheminement des journaux arrivent à échéance.

Nous souhaitons vous confier une mission qui devra s'achever d'ici juin 2014 afin d'accompagner la mise en œuvre de cette réforme et de préciser les conditions dans lesquelles les trois canaux de diffusion pourraient rester pertinents sans créer d'externalités négatives à l'échelle de la filière.

Vous veillerez ainsi à proposer des schémas industriels cibles permettant de garantir la diffusion de la presse sur l'ensemble du territoire compte tenu de l'exigence de libre diffusion d'une presse pluraliste, dans une organisation rationalisée et offrant la perspective d'un équilibre économique. Vous accompagnerez cette vision stratégique de propositions sur l'évolution des aides publiques de soutien à la diffusion de la presse destinée à accompagner ces orientations.

.../...

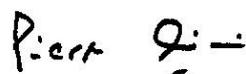
Votre mission consistera à dresser un bilan objectif et partagé de l'articulation des différents modes de distribution de la presse et des aides actuellement mobilisées, ainsi qu'une évaluation de leur efficacité respective. Vous vous appuyerez sur les études récentes de la Cour des Comptes, sur l'étude en cours du ministère de la Culture et de la Communication sur l'aide au portage et sur un bilan que vous dresserez des accords « Schwartz » qui déterminent les conditions tarifaires pour la presse du transport postal jusqu'en 2015.

Votre mission intégrera des pistes de réflexion sur les modalités pouvant structurer une phase de transition permettant de tenir compte de l'évolution prévisionnelle des volumes de presse et de la nécessité pour les différentes parties prenantes d'adapter leur outil de diffusion.

Vos travaux devront s'appuyer sur une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes afin qu'un consensus autour des éléments de diagnostic et des pistes d'évolution proposées soit aussi large que possible.

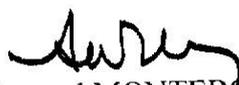
Nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Le ministre de l'économie et des finances,



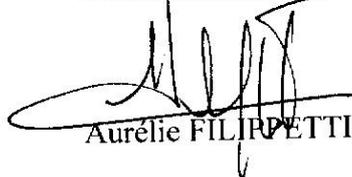
Pierre MOSCOVICI

Le ministre du redressement productif,



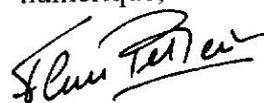
Arnaud MONTEBOURG

La ministre de la culture  
et de la communication,



Auréliе FILIPPETTI

La ministre déléguée auprès du ministre  
du redressement productif, chargée des  
petites et moyennes entreprises, de  
l'innovation et de l'économie  
numérique,



Fleur PELLERIN